



ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « condition du personnel de la marine ».*

**CIRCULAIRE N° 0-75920-2007/DEF/EMM/CPM modifiant la circulaire n° 363/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 relative aux insignes du personnel des équipages de la flotte titulaire d'un brevet de spécialité du service général.**

*Du 24 janvier 2008*

NOR D E F B 0 8 5 0 0 7 8 C

---

*Texte modifié :*

Circulaire n° 363/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 (BOC/PP 25, 2006, texte 13. ; BOEM 557-1.2)

*Référence de publication :* BOC N°07 du 22 février 2008, texte 11.

---

La circulaire n° 363/DEF/EMM/RH/CPM du 23 juin 2006 est modifiée comme suit :

Point 2.5.

1. Corriger le titre de la figure 19 pour lire « **Figure 19. Marin pompier de Marseille** ».
2. Sous la figure 19, rayer « *MARPO - Marin pompier* ».
3. Rajouter, avant la figure 20, la figure 19 bis et le texte suivants :

« **Figure 19 bis. Marin pompier**



*MARPO - Marin pompier*

Cordage en forme de cercle dont les extrémités sont jointes par un nœud plat, englobant un triangle (trilogie du secourisme et triangle du feu), deux haches croisées et le casque de pompier. »

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.